

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00450 Numéro SIREN : 909 787 657 Nom ou dénomination : GKS

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2023 sous le numéro de dépôt 9729

Madeleine DUPISSON

Expert comptable

*Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
De la Région/Rhône Alpes*

Commissaire aux comptes

*Membre de la Compagnie Régionale
Des Commissaires aux Comptes*

3 Avenue Marie Reynoard

38 100 GRENOBLE

Tél & Fax : 04.38.49.19.55

SAS GKS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Aux associés de la société GKS, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, Dont le siège social est 4 rue de la Cornouaille - 44300 NANTES, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 909 787 657

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 15 décembre 2022, concernant l'appréciation de la valeur des apports en nature effectués par les sociétés GTHINK ET KLASK AND KAVET, nous avons établi le présent rapport conformément à l'article L 225-147 alinéa 1 du code de Commerce.

La valeur des apports a été arrêtée par les associés de la société GKS.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers.

A cet effet, j'ai effectué les diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre et à apprécier les avantages particuliers.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

- Apporteurs :

- Société GTHINK
Société à responsabilité limitée au capital de 600 000 euros
Dont le siège social est 4 rue de la Cornouaille - 44300 NANTES
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 801 300 880
- Société KLASK & KAVET
Société à responsabilité limitée au capital de 556 850 euros
Dont le siège social est 8 rue du Lavoir - 33270 FLOIRAC
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 521 067 207

- Bénéficiaires des apports :

Société GKS, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, Dont le siège social est 4 rue de la Cornouaille - 44300 NANTES, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 909 787 657

- Exposé de l'opération :

Le capital de la société GKS s'élève à 1 000 euros. Il est réparti de la manière suivante :

Associés	Nombre d'actions
Société GTHINK	52
Société KLASK & KAVET	48
TOTAL	100

Les Apporteurs ont fait part de leur souhait de procéder à l'apport au profit de la Société Bénéficiaire, des participations qu'ils détiennent dans le capital des sociétés énumérées ci-après, savoir :

- 3 680 actions de la société 4MOD TECHNOLOGY, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est sis 4 rue de la Cornouaille - 44300 NANTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 501 537 500 (ci-après dénommée « 4MOD ») :
 - à hauteur de 1 976 actions par la société GTHINK ;
 - à hauteur de 1 704 actions par la société KLASK & KAVET ;
- 19 750 actions de la société eSOL, société anonyme de droit tunisien au capital de 220.000 dinars, dont le siège est sis 15 rue des Métiers – Z.I. Charguia II, Tunis-Carthage, Ariana – Tunisie (ci-après dénommée « eSOL ») :
 - à hauteur de 8 831 actions par la société GTHINK ;
 - à hauteur de 10 919 actions par la société KLASK & KAVET ;

1.2 Description des apports

- Evaluation des apports

Conformément aux articles 710-1 et suivants du plan comptable général défini par le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, tel que modifié par le règlement n°2019-06 du 8 novembre 2019 (« PCG »), et notamment à l'article 743-1 du PCG, les apports sont évalués à la valeur nette comptable si l'opération implique des entités sous contrôle commun et quel que soit le sens de l'opération.

La Société Bénéficiaire étant placée sous le contrôle de la société GTHINK, les apports auraient dû être retenus pour leur valeur nette comptable. Par dérogation et conformément à l'article 743-3 du PCG, la valeur nette comptable des Actions apportées par GTHINK étant insuffisante pour permettre la libération du montant de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire, les éléments apportés ont été retenus à leur valeur réelle.

Lorsque l'opération implique des entités sous contrôle distinct, les apports sont évalués à la valeur nette comptable si l'opération est réalisée « à l'envers ». Les apports sont évalués à la valeur réelle si l'opération est réalisée « à l'endroit ».

Les apports réalisés par KLASK & KAVET sont par conséquent évalués à la valeur réelle.

Les actions des sociétés 4MOD et eSOL apportées ont été évaluées de la manière suivante :

Sociétés	Nombre d'actions	Valorisation
4MOD	1.976	3.952.000 €
4MOD	1.704	3.408.000 €
eSOL	8.781	150.594 €
eSOL	10.869	186.403 €

Soit des Apports évalués à la somme globale de sept millions six cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (7.696.997 €).

- Rémunérations des apports

La Société Bénéficiaire a été valorisée à mille euros (1 000 €), montant de son capital social.

En rémunération des Apports ci-dessus désignés évalués à la somme globale de 7.696.997 euros, il sera attribué aux Apporteurs 769.699 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire à émettre, d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, qui seront émises à titre d'augmentation de capital et qui seront attribuées aux Apporteurs dans les proportions suivantes :

Apporteurs	Nombre d'actions émises par la Société Bénéficiaire
GTHINK	410.259
KLASK & KAVET	359.440

Les actions seront émises au pair, soit dix euros (10 €) par action.

Le capital social de la Société Bénéficiaire sera ainsi augmenté d'une somme de 7.669.699 euros et s'élèvera ainsi à 7.670.699 euros.

2. Diligences accomplies et appréciations de la valeur des apports

Conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, j'ai mis en œuvre des diligences que j'ai estimé nécessaires pour apprécier la valeur des apports. Je me suis assuré que celle-ci n'était pas surévaluée et vérifié qu'elle correspondait au moins à la valeur au nominal des parts.

Dans le cadre de ces travaux, j'ai notamment :

- Pris contact avec les conseils de la société afin de prendre connaissance de l'opération envisagée ainsi que du contexte économique et juridique de celle-ci.
- Analysé l'évaluation des sociétés et corroboré l'absence de surévaluation de la valeur des titres apportés à partir des différentes méthodes usuelles en la matière
- Pris connaissance de l'évolution de l'activité de la société et de ses filiales et obtenu confirmation de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.
- Consulté les documents juridiques mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- Vérifié que l'apporteur détenait effectivement les titres en pleine propriété des biens apportés ;

3. Conclusion

En conclusion de mes travaux, et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 7.669.699 (sept million six cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros) euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire des apports.

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de notre part.

A Grenoble,
Le 30/12/2022

Madeleine DUPISSON
Commissaire aux apports

Madeleine DUPISSON
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
3, avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE
Tél./Fax 04 38 49 19 55